

CNPE de Gravelines, incident du 9 août.

Information fournie par Jean Pinte, représentant de « Sauvons le Climat » à la CLI de Gravelines

Le 19 août 2009

L'incident

Le dimanche 9 août, lors des opérations de préparation au déchargement des éléments combustibles de l'Unité n°1, lors de la phase de levée des internes supérieurs, un élément est resté accroché à la structure. L'assemblage concerné a été levé sur environ les trois quarts de sa hauteur (4m.)

La piscine est actuellement emplie d'eau borée (eau neutrophage) à la hauteur normale pour les phases de manutention soit niveau 19m soit 9m au-dessus de l'élément.

Dès la détection de cet incident, les opérations de manutention ont été suspendues. A titre préventif, l'accès au bâtiment réacteur a été fermé et une surveillance accrue a été mise en place (vidéo surveillance depuis la salle de commande.)

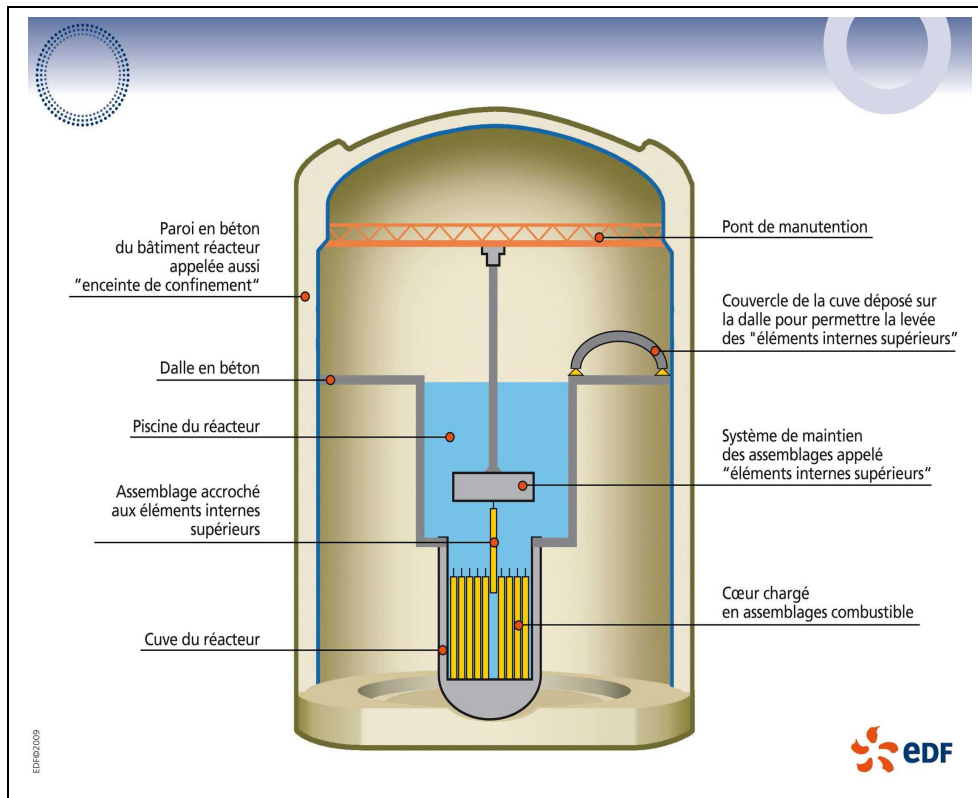
C'est un élément MOX, dans le cœur du réacteur depuis plus de trois ans. (Les éléments sont normalement renouvelés par tiers chaque année ou chaque cycle.)

Sur l'aspect radiologique.

Les balises de surveillance de l'atmosphère du bâtiment réacteur 1 n'ont pas détecté de radioactivité.

Pour le site : *Dans l'hypothèse d'une chute de cet assemblage, les calculs réalisés par les experts d'EDF montrent que les conséquences radiologiques à l'extérieur du site seraient très faibles et inférieures aux valeurs réglementaires de 1mSv par an pour la population.*

Elles ne nécessiteraient donc pas d'actions de protection vis-à-vis des salariés de la centrale, de la population et de l'environnement. Ces calculs prennent en compte les hypothèses les plus sévères (endommagement des autres assemblages notamment.)



Le schéma simplifié donne toutefois une indication sur la situation de l'élément dans sa cuve. En cas de chute de l'assemblage, les conséquences environnementales potentielles maximales, (prenant en compte la rupture complète de l'assemblage et celle des 72 crayons adjacents) seraient les suivantes :

- Une personne présente en permanence en bordure de site (1 km) recevrait une dose inférieure à 25% de la dose admissible pour le public (1 mSv/an).
- La dose reçue à 1 km serait 16000 fois inférieure au seuil de mise à l'abri et 13000 fois inférieure au seuil de prise d'iode.

Cette étude très enveloppe confirme, en cas de chute de l'assemblage, des conséquences du même ordre de grandeur que celles de l'évènement de TRICASTIN de septembre 2008, soit pour une personne séjournant en permanence en bordure de site une dose inférieure à 25% de la dose admissible pour le public.

Le classement de l'incident

Le site a classé l'incident au niveau 1 de l'échelle INES. L'Autorité de sûreté a réalisé dès le 10 août un contrôle des dispositions prises par EDF quant à la gestion de l'évènement. Aucun constat notable n'a été formulé.

Ce classement est identique à celui relatif à l'incident de Tricastin en septembre 2008 (2 assemblages étaient restés accrochés.) et celui de Nogent

Les interventions à venir

Le site bénéficie du retour d'expérience de la centrale du Tricastin.

Il s'agit de concevoir un outil adapté, sur le modèle de celui conçu pour Tricastin, à la situation de Gravelines. Cet outil devra permettre de sécuriser l'assemblage pour ensuite le décrocher et le transporter dans la piscine de stockage du combustible.

L'étude de conception de l'outil est terminée et les différents composants de cet outil sont en cours de fabrication.

Le dossier technique de la solution et l'analyse de risques de l'intervention seront soumis à l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi qu'à l'Institut pour la Radioprotection et la Sûreté Nucléaire (IRSN.)

Un outillage spécifique est en cours de réalisation. Il doit permettre de maintenir et soutenir l'assemblage pour le décrocher des structures internes supérieures dans des conditions de sécurité optimales avant son évacuation vers la piscine du bâtiment combustible.

Des essais « grandeur nature » permettront de tester à la fois l'outil fabriqué, les conditions de sûreté et de sécurité requises, ainsi que sa mise en œuvre.

Si les résultats se révèlent satisfaisants, l'outil sera acheminé sur le site de Gravelines pour réaliser l'intervention.

L'Information

Le site a communiqué sur cet incident selon le schéma ci-dessous :

Degré d'information des pouvoirs publics :

Information de la Préfecture, de la Sous-Préfecture,

Président de la CLI, Maire de Gravelines, gendarmerie et Port de Dunkerque. Mise à niveau de l'information des différentes personnes.

Information interne

Information des Organisations syndicales, Information tous agents Information des prestataires

Degré d'information des médias:

Envoi d'une information écrite à la presse locale (Voix du Nord, Nord Littoral, Le Phare Dunkerquois et Delta FM) et appel téléphonique le dimanche à 12h25.

Mise en ligne de l'information sur le site Internet edf.com le dimanche à 12h30.

Mise à jour de l'information sur le site Internet edf.com lundi après midi.

Ce que j'en pense !

En toute modestie, en ne voulant pas être celui qui sait et qui agirait en spécialiste de « l'échographie postnatale, » je vous livre ici mes impressions.

Sur l'incident proprement dit, plusieurs choses m'interpellent :

Ce n'est pas le premier incident de ce type sur le parc et je pense que les Autorités de Sûreté reclasseront l'évènement à un niveau supérieur.

Selon des sources proches du site, le sous-traitant (AREVA) n'en est pas à son premier écart lors des opérations de manutention de combustible.

Le personnel du site s'interroge quant à la course effrénée aux gains, associée à des prestations "clé en mains" Pour certains habitués des opérations de ce type, il y a là un risque important de dégradation de la qualité des interventions et peut être même de la sûreté, même si le site s'en défend.

Pour ma part, je dis, sans prétention, et ce depuis un bon moment que ma crainte face au nucléaire ne vient pas des machines mais bien des hommes, des nominations dans des postes à responsabilité fonction des diplômes et non pas de l'expérience. Des dirigeants qui pensent que les Chargés d'Affaires qui ont un rôle important dans l'organisation de la maintenance et

ce depuis le "rapport NOC" et la "démarche Qualité", doivent être supprimés purement et simplement! Attention, loin de moi l'idée que les jeunes ne sont pas en mesure de..., j'ai toujours durant ma carrière milité pour qu'ils soient mis en situation le plus rapidement possible, avec toutefois, un accompagnement réel et non pas administratif.

La production d'électricité d'origine nucléaire ne peut pas être considérée comme un moyen ordinaire de produire cette énergie. L'ouverture des marchés a fait basculer EDF dans un système de profit. Attention je ne suis pas entrain de dire que l'on doit produire à n'importe quel prix, simplement qu'EDF doit rester maître de la sûreté en exploitation, et ce au sens très large du terme. Conduite des installations maintenance et opération de logistique. La sous-traitance est de mise mais avec une véritable surveillance conforme à l'Arrêté Qualité.

Je m'interroge sur la qualité de la surveillance que peut exercer EDF sur des prestataires tels que Westinghouse sur les machines de manutention combustible, quand on s'aperçoit que les intervenants ne parlent qu'anglais ! Certes nous pêchons par le manque de maîtrise de la langue anglaise, mais comment se comprendre ? Il vient de m'être rapporté qu'un technicien Sécurité Radioprotection qui intervenait, il y a quelques temps, sur un déclenchement de balise n'a pas réussi à obtenir l'information pourtant essentielle sur la phase d'activité en cours lors du déclenchement. L'interprète étant absent ! (no comment.)

Sur la communication faite autour de l'incident,

Je vous invite à vous rendre sur le site de CLI Commissions Locale **d'Information**, <http://www.cli-gravelines.fr>, vous ne trouverez aucune information sur l'incident. Heureusement qu'il y a la presse.

Jean, Pinte pour SLC le 19 août 2009.